



SOIF DE JUSTICE

PLAN



1. L'épreuve de l'invisible

2. La fragilité des lois

3. Résister ou obéir ?

1. L'ÉPREUVE DE L'INVISIBLE



Candaule montrant sa femme à Gygès
Boccace, *De Casibus virorum illustrium*
Maître de Rohan et collaborateurs, France, Paris, XVe

Dans le livre I de *La République*, Thrasymaque, défendant le droit du plus fort, soutient contre Socrate l'idée que commettre l'injustice est profitable (et vaut mieux que la subir) et que la justice est le fait des faibles. Mais la réfutation que lui administre Socrate ne convainc pas Glaucon et Adimante, les deux frères de Platon. Dans le but de discuter plus à fond la position de Thrasymaque, Glaucon la reprend à son compte, sans toutefois l'approuver, et l'illustre par la fable de Gygès.

Gygès découvre qu'en tournant vers l'intérieur de sa main le chaton d'une bague découverte par hasard, il peut devenir invisible. Une fois ce pouvoir découvert, il s'arrange pour faire partie des messagers envoyés au palais royal. Là, grâce à cette invisibilité, il séduit la reine, complotte avec elle et assassine le roi Candaule pour s'emparer du pouvoir.

Quelles sont les motivations de la moralité ?

Résulte-t-elle seulement d'une convention sociale et arbitraire, ou bien d'un pur intérêt moral ?

Quel est le naturel de l'homme ?

Platon - *La République* (II, 359-360)

« Maintenant, que ceux qui la pratiquent agissent par impuissance de commettre l'injustice, c'est ce que nous sentirons particulièrement bien si nous faisons la supposition suivante. Donnons licence au juste et à l'injuste de faire ce qu'ils veulent ; suivons-les et regardons où, l'un et l'autre, les mène le désir. Nous prendrons le juste en flagrant délit de poursuivre le même but que l'injuste, poussé par le besoin de l'emporter sur les autres : c'est ce que recherche toute nature comme un bien, mais que, par loi et par force, on ramène au respect de l'égalité. La licence dont je parle serait surtout significative s'ils recevaient le pouvoir qu'eut jadis, dit-on, Gygès, l'ancêtre du Lydien. Cet homme était berger au service du roi qui gouvernait alors la Lydie. Un jour, au cours d'un violent orage accompagné d'un séisme, le sol se fendit et il se forma une ouverture béante près de l'endroit où il faisait paître son troupeau. Plein d'étonnement, il y descendit, et, entre autres merveilles que la fable énumère, il vit un cheval d'airain creux, percé de petites portes ; s'étant penché vers l'intérieur, il y aperçut un cadavre de taille plus grande, semblait-il, que celle d'un homme, et qui avait à la main un anneau d'or, dont il s'empara ; puis il partit sans prendre autre chose. Or, à l'assemblée habituelle des bergers qui se tenait chaque mois pour informer le roi de l'état de ses troupeaux, il se rendit portant au doigt cet anneau. Ayant pris place au milieu des autres, il tourna par hasard le chaton de la bague vers l'intérieur de sa main ; aussitôt il devint invisible à ses voisins qui parlèrent de lui comme s'il était parti. Etonné, il mania de nouveau la bague en tâtonnant, tourna le chaton en dehors et, ce faisant, redevint visible. S'étant rendu compte de cela, il répéta l'expérience pour voir si l'anneau avait bien ce pouvoir ; le même prodige se reproduisit : en tournant le chaton en dedans il devenait invisible, en dehors visible. Dès qu'il fut sûr de son fait, il fit en sorte d'être au nombre des messagers qui se rendaient auprès du roi. Arrivé au palais, il séduisit la reine, complota avec elle la mort du roi, le tua, et obtint ainsi le pouvoir.

Si donc il existait deux anneaux de cette sorte, et que le juste reçût l'un, l'injuste l'autre, aucun, pense-t-on, ne serait de nature assez adamantine pour persévérer dans la justice et pour avoir le courage de ne pas toucher au bien d'autrui, alors qu'il pourrait prendre sans crainte ce qu'il voudrait sur l'agora, s'introduire dans les maisons pour s'unir à qui lui plairait, tuer les uns, briser les fers des autres et faire tout à son gré, devenu l'égal d'un dieu parmi les hommes. En agissant ainsi, rien ne le distinguerait du méchant : ils tendraient tous les deux vers le même but. Et l'on citerait cela comme une grande preuve que personne n'est juste volontairement, mais par contrainte, la justice n'étant pas un bien individuel, puisque celui qui se croit capable de commettre l'injustice la commet. Tout homme, en effet, pense que l'injustice est individuellement plus profitable que la justice, et le pense avec raison d'après le partisan de cette doctrine. Car si quelqu'un recevait cette licence dont j'ai parlé, et ne consentait jamais à commettre l'injustice, ni à toucher au bien d'autrui, il paraîtrait le plus malheureux des hommes, et le plus insensé, à ceux qui auraient connaissance de sa conduite ; se trouvant mutuellement en présence ils le loueraient, mais pour se tromper les uns les autres, et à cause de leur crainte d'être eux-mêmes victimes de l'injustice. Voilà ce que j'avais à dire sur ce point. »

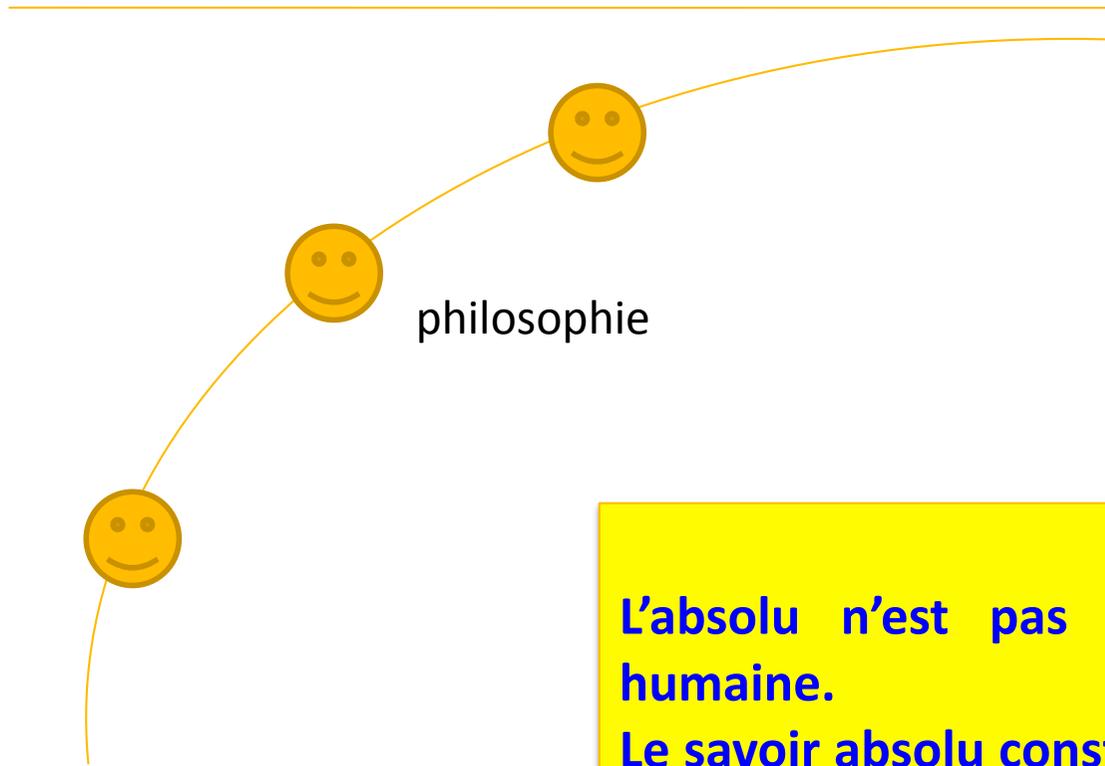
La position philosophique



sophia, en grec =
savoir **et** sagesse

philein, en grec =
désirer avec
ardeur

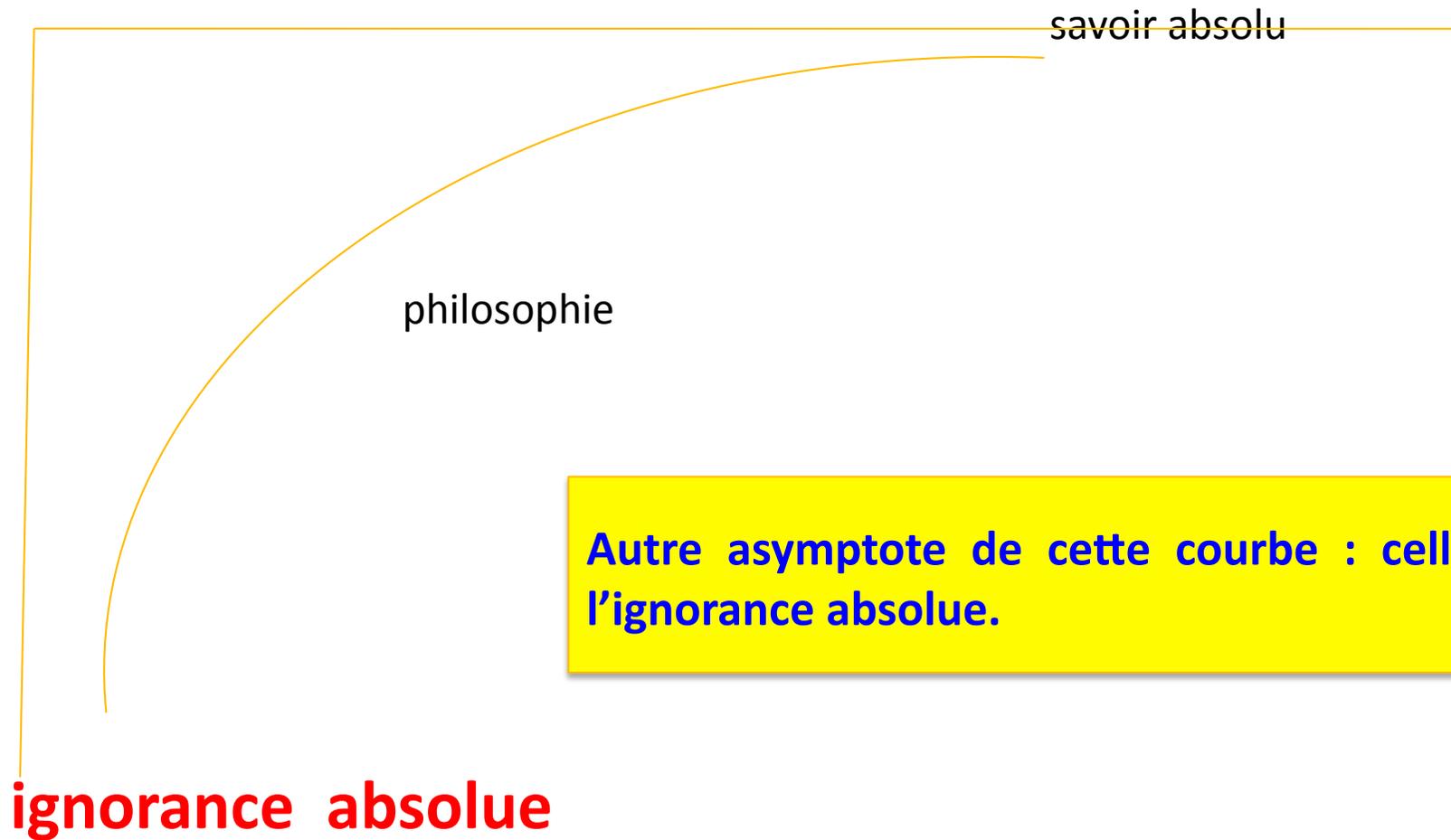
savoir absolu

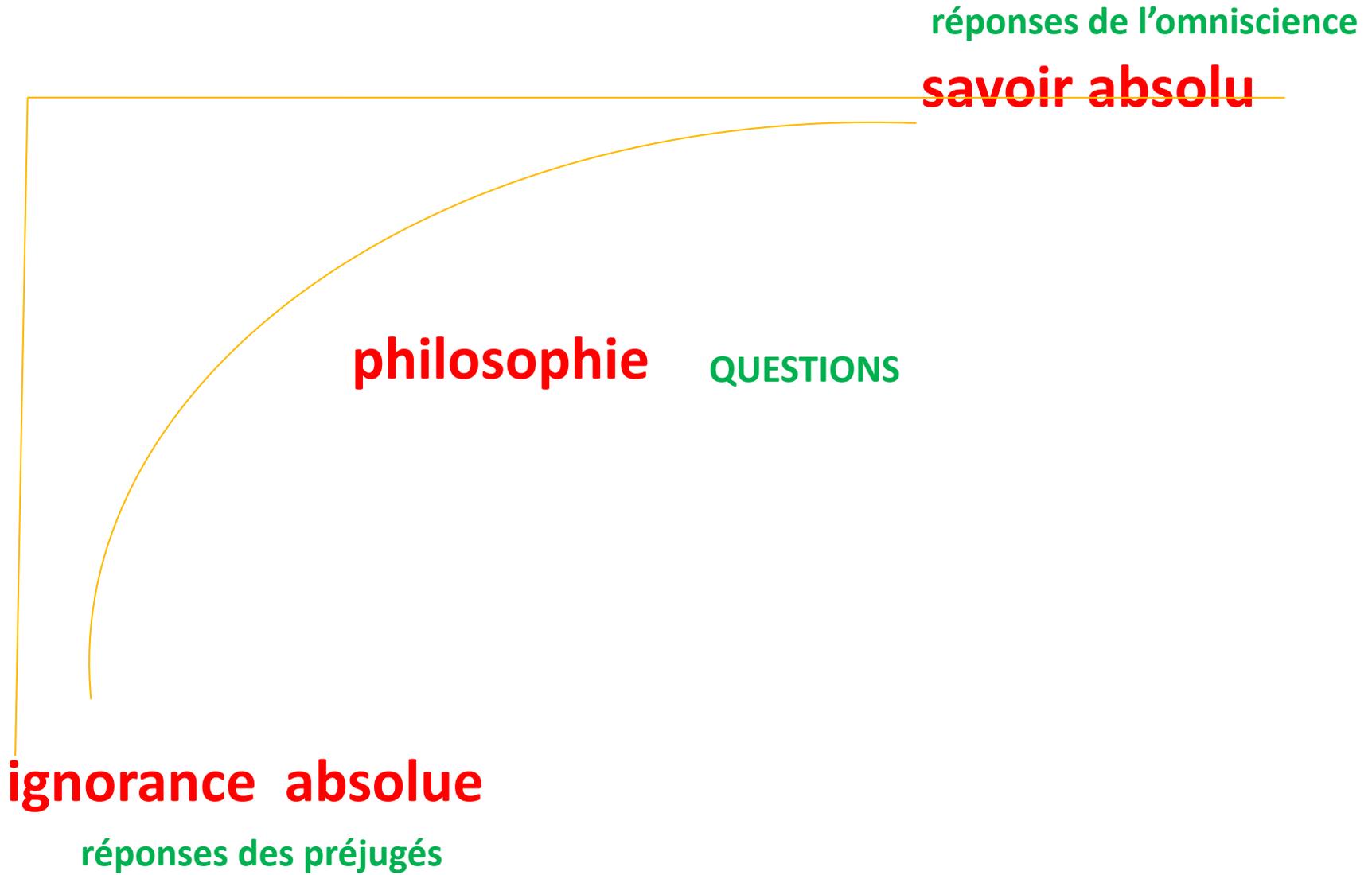


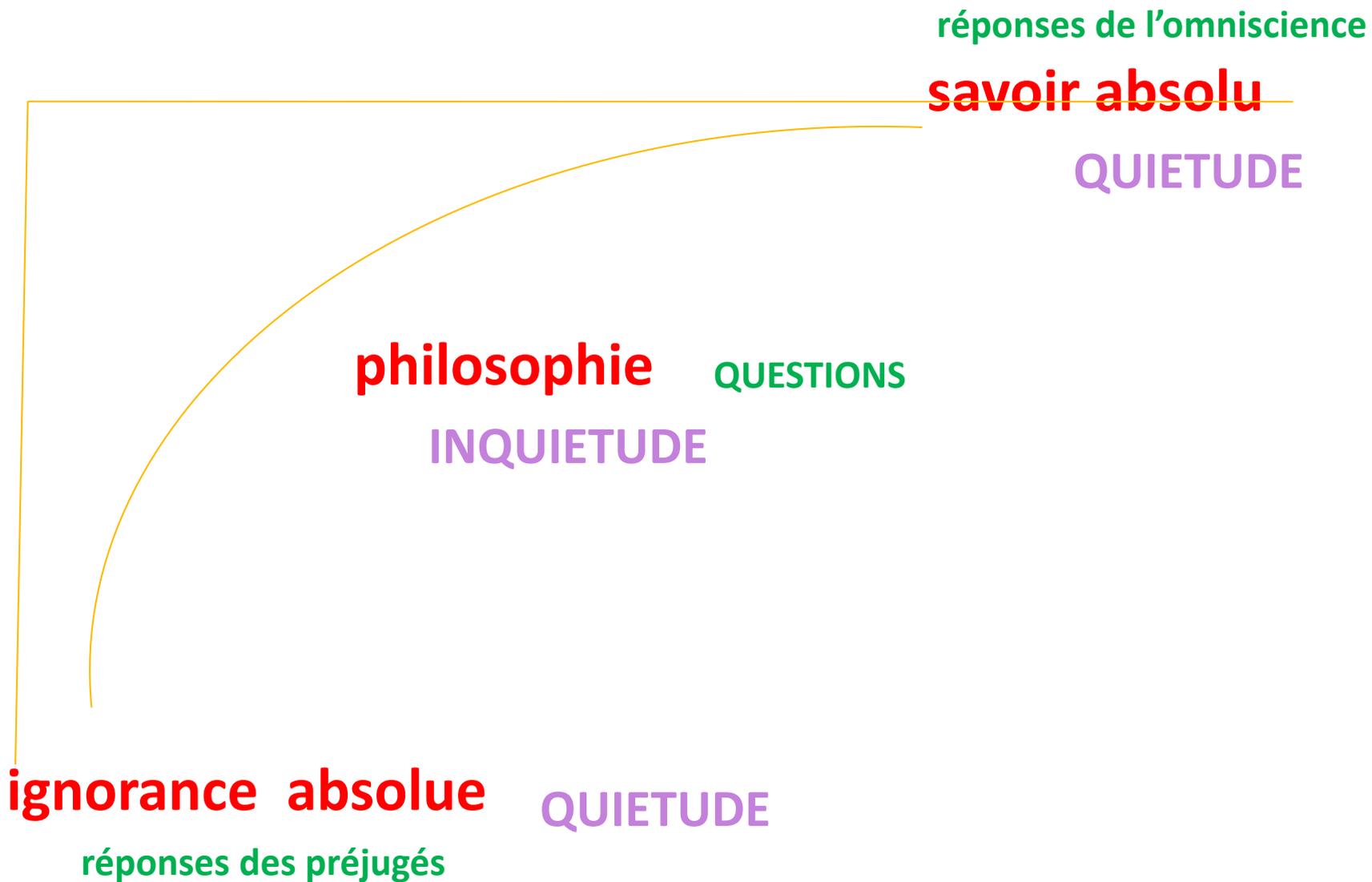
philosophie

L'absolu n'est pas le lot de la condition humaine.

Le savoir absolu constitue donc l'asymptote de la courbe qui figure la philosophie.







**« Tout ce que je
sais, c'est que je
ne sais rien. »**





Apologie de Socrate – 20a à 21b

« Chéréphon, c'était mon ami d'enfance ; il l'était aussi de la plupart d'entre vous ; il fut exilé avec vous, et revint avec vous. Vous savez donc quel homme c'était que Chéréphon , et quelle ardeur il mettait dans tout ce qu'il entreprenait. Un jour, étant allé à Delphes, il eut la hardiesse de demander à l'oracle (et je vous prie encore une fois de ne pas vous émouvoir de ce que je vais dire) ; il lui demanda s'il y avait au monde un homme plus sage que moi : la pythie lui répondit qu'il n'y en avait aucun. A défaut de Chéréphon, qui est mort, son frère, qui est ici, pourra vous le certifier. »



L'agora d'Athènes



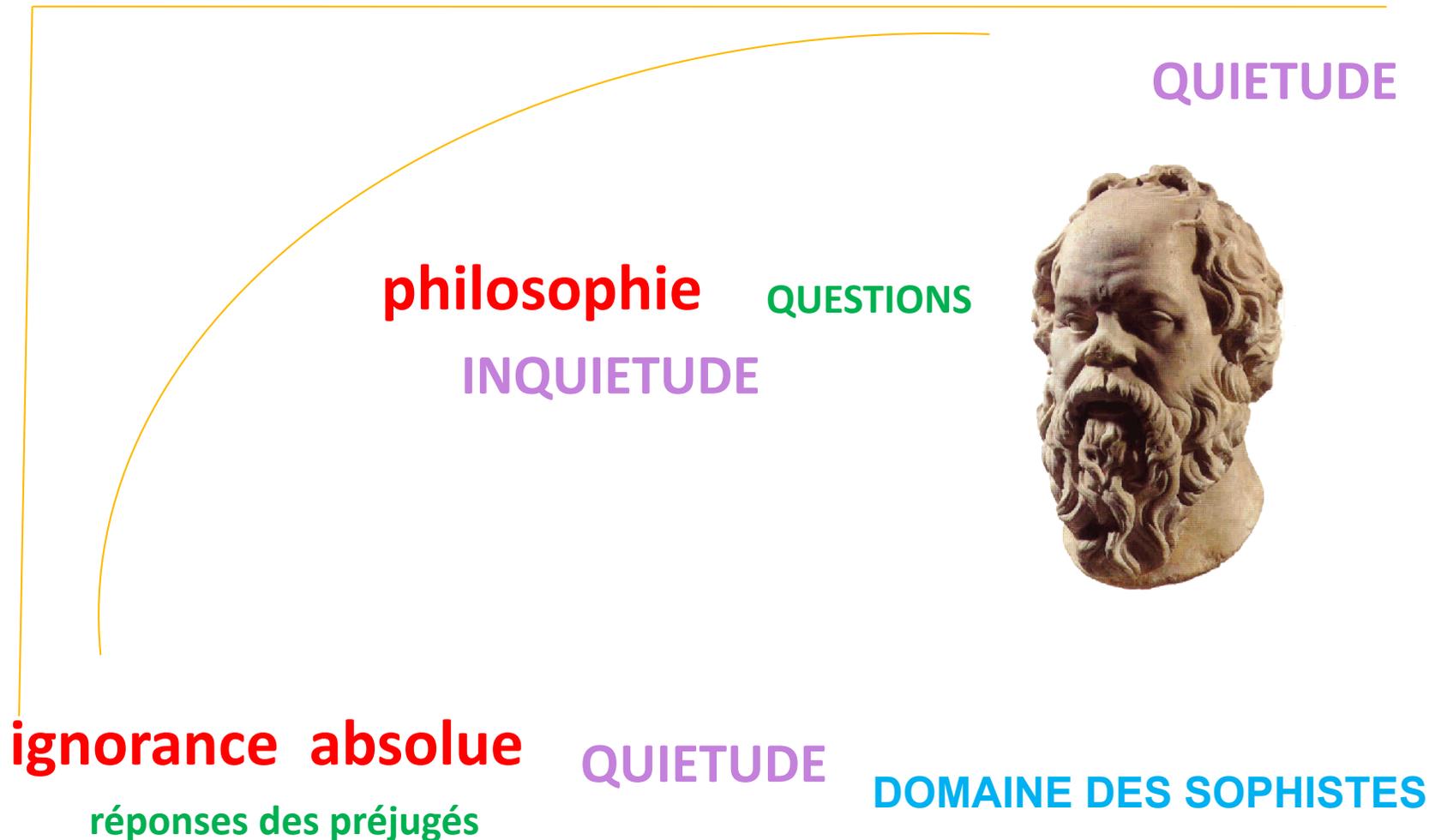


CONVAINCRE / SEDUIRE



Sophistes contre philosophes

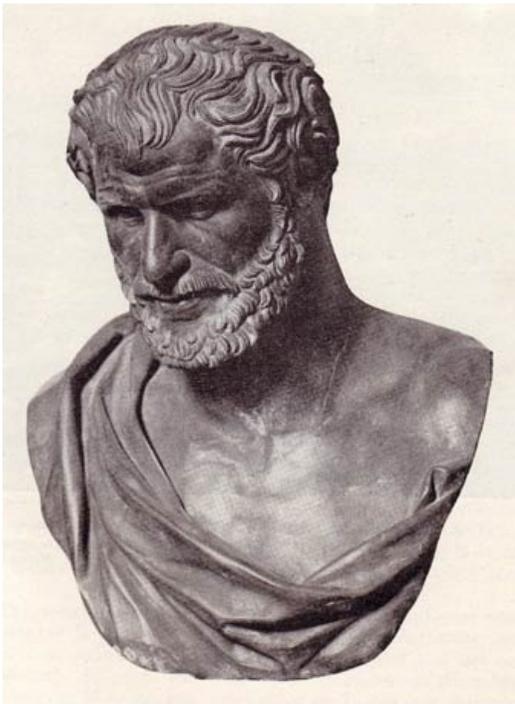
réponses de l'omniscience



La position sophistique



« Comment en effet un homme pourrait-il être heureux, s'il est esclave de quelqu'un ? Mais voici ce qui est beau et juste suivant la nature, je te le dis en toute franchise, c'est que, pour bien vivre, il faut laisser prendre à ses passions tout l'accroissement possible, au lieu de les réprimer, et, quand elles ont atteint toute leur force, être capable de leur donner satisfaction par son courage et son intelligence et de remplir tous ses désirs à mesure qu'ils éclosent. (...) La vérité, que tu prétends chercher, Socrate, la voici : le luxe, l'incontinence et la liberté, quand ils sont soutenus par la force, constituent la vertu et le bonheur ; le reste, toutes ces belles idées, ces conventions contraires à la nature, ne sont que niaiseries et néant. »



« Mais, selon moi, les lois sont faites pour les faibles et par le grand nombre. C'est pour eux et dans leur intérêt qu'ils les font et qu'ils distribuent éloges ou blâmes ; et, pour effrayer les plus forts, ceux qui sont capables d'avoir l'avantage sur eux, pour les empêcher de l'obtenir, ils disent qu'il est honteux et injuste d'ambitionner plus que sa part et que c'est en cela que consiste l'injustice, à vouloir posséder plus que les autres ; quant à eux, j'imagine qu'ils se contentent d'être sur le pied de l'égalité avec ceux qui valent mieux qu'eux. Voilà pourquoi, dans l'ordre de la loi, on déclare injuste ou laide l'ambition d'avoir plus que le commun des hommes, et c'est ce qu'on appelle injustice. Mais je vois que la nature elle-même proclame qu'il est juste que le meilleur ait plus que le pire, et le plus puissant plus que le faible. »

Platon – *Gorgias* – discours de Calliclès

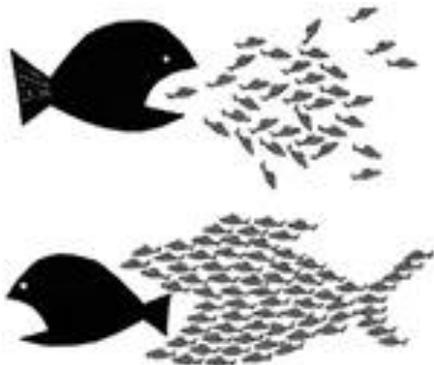
Des fondements discutables

La position défendue par Glaucon repose sur des fondements également discutables :



Fondements politiques

Loi de la nature et loi des hommes
La loi : pour ou contre la nature ?
Libéralisme et socialisme



Fondements anthropologiques

Un pessimisme foncier
La Rose et le réséda
Quelques consciences héroïques



Loi de la nature et lois des hommes



« La raison du plus fort est toujours la meilleure.
Nous l'allons montrer tout à l'heure.
(...)
Là-dessus, au fond des forêts,
Le loup l'emporte et puis le mange,
Sans autre forme de procès. »

Jean de la Fontaine – *Le Loup et l'agneau*

les lois de la nature sont les propriétés qu'un être détient par naissance, et qui caractérisent l'espèce à laquelle il appartient. On ne modifie pas une loi de nature. On parle alors de nécessité naturelle. Par nature, l'homme est un individu. Par volonté, il est une personne, c'est-à-dire un sujet moral, soumis au règne des fins. Les lois morales et sociales peuvent contredire la nature.



20 novembre 1945 : début du procès de Nuremberg



LOIS



DE LA NATURE

DES HOMMES

CONTRAINTE

OBLIGATION

LOIS PHYSIQUES

LEGAL

LEGITIME

UNIVERSELLES ET NECESSAIRES

LOIS SOCIALES

LOIS MORALES

RELATIVES ET CONTINGENTES

MODIFIABLES
PAR LA RAISON

PRETENTION
A L'UNIVERSALITE

EN FAIT

EN DROIT

Kant : nature et liberté

« Toute chose dans la nature agit d'après des lois. Il n'y a qu'un être raisonnable qui ait la faculté d'agir d'après la représentation des lois, c'est-à-dire d'après les principes, en d'autres termes qui ait une volonté. Puisque, pour dériver les actions des lois, la raison est requise, la volonté n'est rien d'autre qu'une raison pratique. »

Fondements de la métaphysique des mœurs – deuxième section



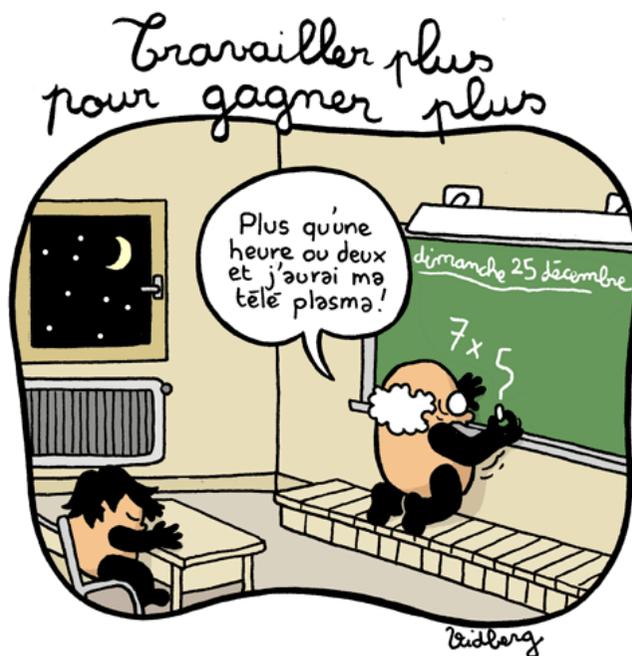
Usage pratique de la raison =
fait d'un être libre,
c'est-à-dire doté d'un esprit

La loi : pour ou contre la nature ?

Selon la nature : inégalité de fait entre des individus libres .

La loi contraint la nature et répare l'inégalité en établissant l'égalité de droit.

SOCIALISME



La loi sociale conforte la nature et préserve la libre initiative de chacun.

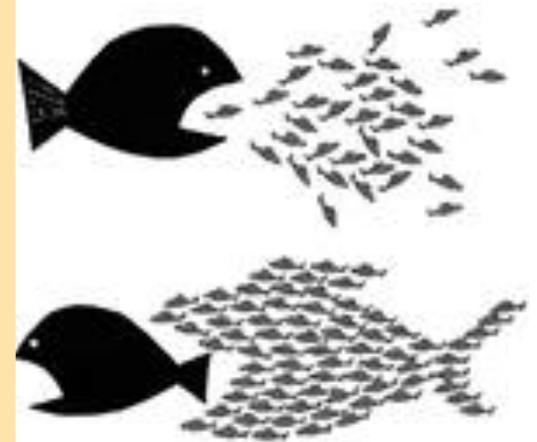
LIBERALISME

Libéralisme et socialisme

Le libéralisme affirme la primauté des principes de liberté et de responsabilité individuelles. Il repose sur l'idée que chaque être humain possède des droits fondamentaux qu'aucun pouvoir ne peut violer. En conséquence, les libéraux veulent limiter les obligations sociales imposées par le pouvoir et plus généralement le système social au profit du libre choix de chaque individu.

Le libéralisme repose sur un précepte moral qui s'oppose à l'assujettissement de l'individu, d'où découlent une philosophie et une organisation de la vie en société permettant à chaque individu de jouir d'un maximum de liberté, notamment en matière économique.

Au sens large, le libéralisme prône une société fondée sur la liberté d'expression des individus dans le respect du droit du pluralisme et du libre échange des idées. Elle doit joindre d'une part dans le domaine économique, l'initiative privée, la libre concurrence et son corollaire, l'économie de marché, d'autre part, des pouvoirs politique et économique bien encadrés par la loi et les contre-pouvoirs. Elle valorise le mérite comme fondement de la hiérarchie.



PARTI LIBERAL
démocrate

partiliberaldemocrate.fr

Le socialisme est un type d'organisation sociale basé sur la propriété collective (ou propriété sociale) des moyens de production, par opposition au capitalisme.

Le mouvement socialiste recherche une justice sociale (est injuste ce qui n'est pas acceptable socialement) condamne les inégalités sociales et l'exploitation de l'homme par l'homme, défend le progrès social et prône l'avènement d'une société égalitaire sans classes sociales.

Rousseau – *Emile*, livre IV

profession de foi du vicaire savoyard



« Conscience ! conscience ! instinct divin, immortelle et céleste voix ; guide assuré d'un être ignorant et borné, mais intelligent et libre ; juge infaillible du bien et du mal, qui rends l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui fais l'excellence de sa nature et la moralité de ses actions ; sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'erreurs en erreurs à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe.

Grâce au ciel, nous voilà délivrés de tout cet effrayant appareil de philosophie : nous pouvons être hommes sans être savants ; dispensés de consumer notre vie à l'étude de la morale, nous avons à moindres frais un guide plus assuré dans ce dédale immense des opinions humaines. Mais ce n'est pas assez que ce guide existe, il faut savoir le reconnaître et le suivre. S'il parle à tous les cœurs, pourquoi donc y en a-t-il si peu qui l'entendent ? Eh ! c'est qu'il nous parle la langue de la nature, que tout nous a fait oublier. La conscience est timide, elle aime la retraite et la paix ; le monde et le bruit l'épouvantent : les préjugés dont on la fait naître sont ses plus cruels ennemis ; elle fuit ou se tait devant eux : leur voix bruyante étouffe la sienne et l'empêche de se faire entendre ; le fanatisme ose la contrefaire, et dicter le crime en son nom. Elle se rebute enfin à force d'être éconduite ; elle ne nous parle plus, elle ne nous répond plus, et, après de si longs mépris pour elle, il en coûte autant de la rappeler qu'il en coûta de la bannir. »



Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Tous deux adoraient la belle
Prisonnière des soldats
Lequel montait à l'échelle
Et lequel guettait en bas
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Qu'importe comment s'appelle
Cette clarté sur leur pas
Que l'un fut de la chapelle
Et l'autre s'y dérobât
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Tous les deux étaient fidèles
Des lèvres du cœur des bras
Et tous les deux disaient qu'elle
Vive et qui vivra verra
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Quand les blés sont sous la grêle
Fou qui fait le délicat
Fou qui songe à ses querelles
Au cœur du commun combat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Du haut de la citadelle
La sentinelle tira
Par deux fois et l'un chancelle
L'autre tombe qui mourra
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Ils sont en prison Lequel
A le plus triste grabat

Lequel plus que l'autre gèle
Lequel préfère les rats
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Un rebelle est un rebelle
Deux sanglots font un seul glas
Et quand vient l'aube cruelle
Passent de vie à trépas
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Répétant le nom de celle
Qu'aucun des deux ne trompa
Et leur sang rouge ruisselle
Même couleur même éclat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
Il coule il coule il se mêle
À la terre qu'il aime
Pour qu'à la saison nouvelle
Mûrisse un raisin muscat
Celui qui croyait au ciel
Celui qui n'y croyait pas
L'un court et l'autre a des ailes
De Bretagne ou du Jura
Et framboise ou mirabelle
Le grillon rechantera
Dites flûte ou violoncelle
Le double amour qui brûla
L'alouette et l'hirondelle
La rose et le réséda .



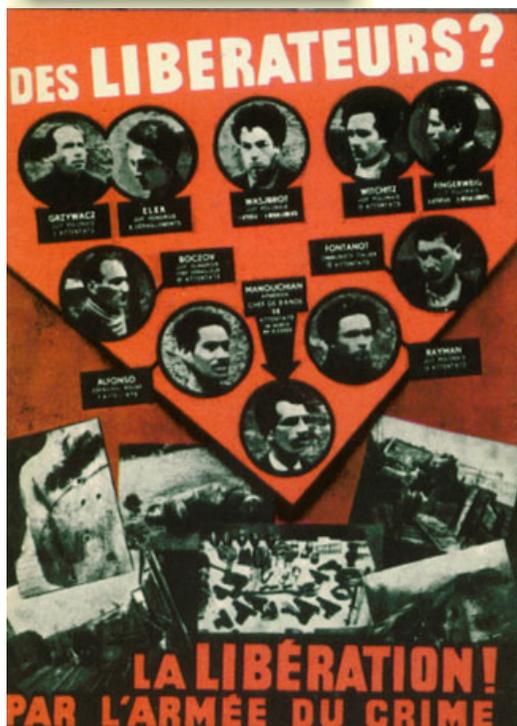
Ce poème en rouge et blanc, publié dans le journal clandestin *Le Mot d'ordre* en 1943, a été inspiré à Louis Aragon par l'exécution de quatre résistants auxquels il rend ainsi hommage : deux communistes, Gabriel Péri et Guy Môquet ; deux catholiques, Honoré d'Estienne d'Orves et Gilbert Dru.



Aragon - *La Rose et le*



Le prêtre August Froehlich, qui refusait de faire le salut hitlérien, fut arrêté en 1941 après avoir protesté contre les mauvais traitements infligés aux travailleurs forcés dans une entreprise allemande. Il fut déporté, torturé, et mourut le 22 juin 1942 au camp de concentration de Dachau.





A TOUS LES FRANÇAIS

*La France a perdu une bataille!
Mais la France n'a pas perdu la guerre!*

Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu!

Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-la, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but!

Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en péril de mort.
Luttons tous pour la sauver!

VIVE LA FRANCE !

J. de Gaulle
GÉNÉRAL DE GAULLE



Jean Cavallès, mathématicien et philosophe français. Arrêté le 28 août 1943, à Paris, il est torturé par la Gestapo puis il est incarcéré à Fresnes et à Compiègne en attente d'être déporté. Révoqué par le gouvernement de Vichy, il comparaît devant un tribunal militaire allemand et il est fusillé sur le champ le 17 février 1944 dans la citadelle d'Arras. Il est enterré dans une fosse commune sous une croix de bois portant l'inscription *Inconnu n° 5*.



2. LA FRAGILITE DES LOIS



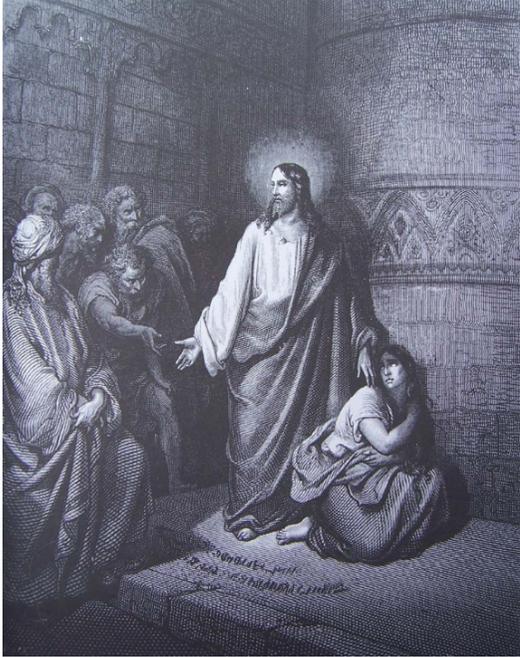


Thomas d'Aquin, né en 1224/1225 près d'Aquino, en Italie du Sud, mort en 1274 à l'abbaye de Fossanova près de Priverno dans le Latium. Religieux de l'ordre dominicain, célèbre pour son œuvre théologique et philosophique. Considéré comme l'un des principaux maîtres de la philosophie scolastique et de la théologie catholique, il a été canonisé en 1323, puis proclamé docteur de l'Église en 1567.

« Nous avons dit, à propos de l'étude des lois, que les actes humains soumis aux lois portent sur des situations singulières qui peuvent varier à l'infini. Il est donc impossible d'instituer une loi qui ne serait jamais dans aucun cas en défaut. Pour établir une loi, les législateurs considèrent les conditions générales ; mais l'observance de cette loi serait dans certaines situations contraire à la justice et au bien commun que la loi entend sauvegarder. Par exemple, la loi déclare qu'il faut rendre un dépôt, ce qui est juste dans la généralité des cas particuliers, mais peut devenir dangereux dans des cas particuliers, tel le fou qui réclame l'épée qu'il a déposée, ou l'individu qui demande son dépôt pour trahir sa patrie. En pareilles circonstances et en d'autres semblables, il serait mal d'obéir à la loi, et le bien consiste à transgresser la lettre de la loi pour rester fidèle à l'esprit de justice et à l'exigence du bien commun. »

Thomas d'Aquin
Somme théologique





La lettre et l'esprit

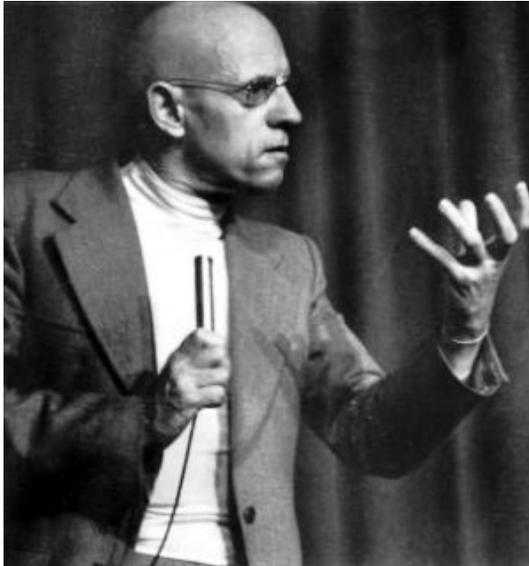
« 3.2 C'est vous qui êtes notre lettre, écrite dans nos cœurs, connue et lue de tous les hommes. 3.3 Vous êtes manifestement une lettre de Christ, écrite, par notre ministère, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur les cœurs. 3.4 Cette assurance-là, nous l'avons par Christ auprès de Dieu. 3.5 Ce n'est pas à dire que nous soyons par nous-mêmes capables de concevoir quelque chose comme venant de nous-mêmes. Notre capacité, au contraire, vient de Dieu. 3.6 Il nous a aussi rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'esprit ; car la lettre tue, mais l'esprit vivifie. »

Paul - *Seconde Epitre aux Corinthiens*

« ¹ Jésus se rendit à la montagne des oliviers. ² Mais, dès le matin, il alla de nouveau dans le temple, et tout le peuple vint à lui. S'étant assis, il les enseignait. ³ Alors les scribes et les pharisiens amenèrent une femme surprise en adultère ; (8-4) et, la plaçant au milieu du peuple, ⁴ ils dirent à Jésus : Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. ⁵ Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes : toi donc, que dis-tu? ⁶ Ils disaient cela pour l'éprouver, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus, s'étant baissé, écrivait avec le doigt sur la terre. ⁷ Comme ils continuaient à l'interroger, il se releva et leur dit : Que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle. ⁸ Et s'étant de nouveau baissé, il écrivait sur la terre. ⁹ Quand ils entendirent cela, accusés par leur conscience, ils se retirèrent un à un, depuis les plus âgés jusqu'aux derniers ; et Jésus resta seul avec la femme qui était là au milieu. ¹⁰ Alors s'étant relevé, et ne voyant plus que la femme, Jésus lui dit : Femme, où sont ceux qui t'accusaient ? Personne ne t'a-t-il condamnée ? ¹¹ Elle répondit : Non, Seigneur. Et Jésus lui dit : Je ne te condamne pas non plus : va, et ne pèche plus. »

Evangile de Jean, chapitre 8

Égalité en droit ; inégalité en fait



Le Groupe d'information sur les prisons (GIP) est un mouvement d'action et d'information issu du manifeste du 8 février 1971, signé par Jean-Marie Domenach, Michel Foucault et Pierre Vidal-Naquet, ayant pour but de permettre la prise de parole des détenus et la mobilisation des intellectuels et professionnels impliqués dans le système carcéral.



« Il y aurait hypocrisie ou naïveté à croire que la loi est faite pour tout le monde au nom de tout le monde ; [...] il est plus prudent de reconnaître qu'elle est faite pour quelques-uns et quelle porte sur d'autres ; qu'en principe elle oblige tous les citoyens, mais qu'elle s'adresse principalement aux classes les plus nombreuses et les moins éclairées ; qu'à la différence de ce qui se passe pour les lois politiques ou civiles, leur application ne concerne pas tout le monde également, que dans les tribunaux, la société tout entière ne juge pas l'un de ses membres, mais qu'une catégorie sociale préposée à l'ordre en sanctionne une autre qui est vouée au désordre : « Parcourez les lieux où l'on juge, où l'on emprisonne, où l'on tue... Partout un fait nous frappe ; partout vous voyez deux classes d'hommes bien distinctes dont les uns se rencontrent toujours sur les sièges des accusateurs et des juges, et les autres sur les bancs des prévenus et des accusés », ce qui s'explique par le fait que ces derniers, par défaut de ressources et d'éducation, ne savent pas « rester dans les limites de la probité légale » ; si bien que le langage de la loi qui se veut universel est, par là même, inadéquat ; il doit être, s'il faut qu'il soit efficace, le discours d'une classe à une autre, qui n'a ni les mêmes idées qu'elle, ni les mêmes mots : « Or avec nos langues prudes, dédaigneuses, et tout embarrassées de leur étiquettes, est-il aisé de se faire comprendre de ceux qui n'ont jamais entendu que le dialecte rude, pauvre, irrégulier, mais vif, franc, pittoresque de la halle, des cabarets et de la foire... De quelle langue, de quelle méthode faudra-t-il faire usage dans la rédaction des lois pour agir efficacement sur l'esprit inculte de ceux qui peuvent moins résister aux tentations du crime ? » La loi et la justice n'hésitent pas à proclamer leur nécessaire dissymétrie de classe. »

Michel Foucault, *Surveiller et punir*

Pascal - Pensées

« Justice, force.

Il est juste que ce qui est juste soit suivi ; il est nécessaire que ce qui est le plus fort soit suivi.

La justice sans la force est impuissante ; la force sans la justice est tyrannique.

La justice sans force est contredite, parce qu'il y a toujours des méchants. La force sans la justice est accusée. Il faut donc mettre ensemble la justice et la force, et pour cela faire que ce qui est juste soit fort ou que ce qui est fort soit juste.

La justice est sujette à dispute. La force est très reconnaissable et sans dispute. Aussi on n'a pu donner la force à la justice, parce que la force a contredit la justice et a dit qu'elle était injuste, et a dit que c'était elle qui était juste.

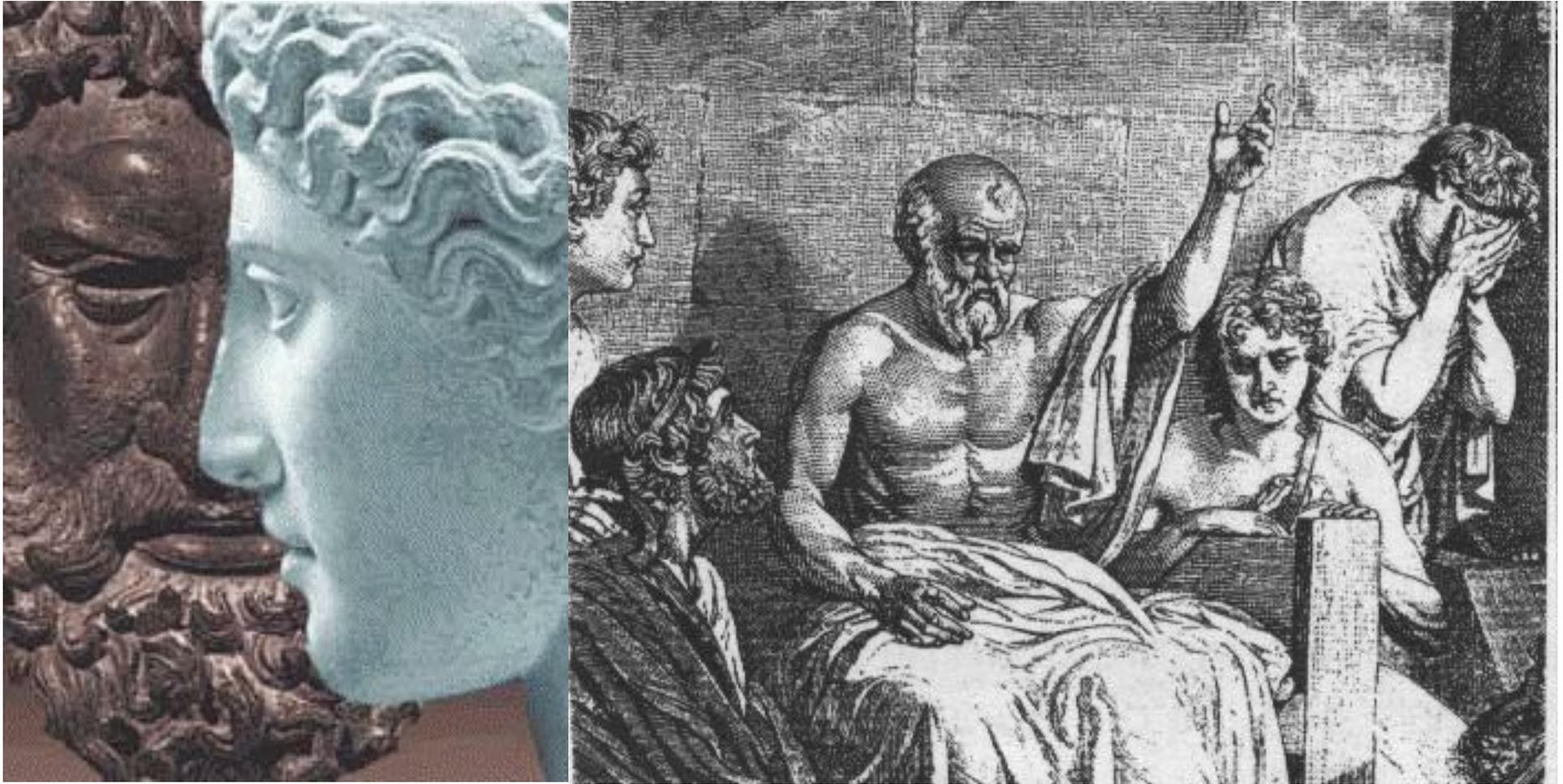
Et ainsi, ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste. »



Justice et force

- ➔ Pascal n'est ni sceptique, ni ironique. Nous ignorons l'essence du juste (puisque nous venons après la chute), mais la justice ne se réduit pas au droit. C'est **le point de vue du sceptique**, qui voit plus loin que le peuple et déjoue les mécanismes du pouvoir en montrant comment ils reposent sur l'illusion). Mais ce n'est pas **le point de vue du chrétien**, qui dépasse le scepticisme.
- ➔ Le droit tire sa naissance de l'impuissance de la pure justice (celle-ci n'étant plus suffisamment gravée dans le cœur des hommes) et de la violence de la force quand elle se moque de la justice. **Force et justice appartiennent à deux ordres incommensurables, à ne pas confondre.** Mais ce sont deux prédicats possibles du pouvoir. Si la force finit par primer, c'est parce qu'elle est palpable et maniable. Et la justice, du point de vue du pouvoir politique, devient une forme juridique dont peut se prévaloir la force coercitive. C'est la seule relation possible entre la justice et la force, car **fortifier la justice est impossible.**
- ➔ La justice en effet est sujette à dispute, du fait qu'elle est une qualité spirituelle dont le contenu peut sensiblement varier selon les individus. Ce qui met fin à toute contestation, c'est de justifier le fort, car **la politique est une affaire d'ordre**, un terme aux disputes : lorsque les hommes ne possèdent pas de vérité, il faut qu'ils s'accordent sur une erreur commune, puisque **la paix sociale est le souverain bien.**

3. RESISTER OR OBEY ?



Sophocle - Antigone

Créon

Toi qui baisses le front, reconnais-tu les faits ?

Antigone

Oui, je les reconnais.

Créon

Connaissais-tu l'édit
Que j'avais promulgué ?

Antigone

Oui, c'était l'évidence.

Créon

Ainsi, tu as osé enfreindre l'ordonnance.

Antigone

**Oui, car ce n'est point Zeus qui l'avait proclamé.
La Justice qui siège auprès des Infernaux
N'a jamais rédigé ces lois parmi les hommes.
Je ne croyais pas que l'édit eût permis
De s'en prendre si fort aux lois issues des dieux,
Ces lois non écrites, ces lois inébranlables,
Qui ne datent ni d'hier, ni d'aujourd'hui,
Et dont nul ne sait d'où même elles ont surgi.
Désobéir aux dieux par crainte d'un mortel
Ne m'eût-il pas livré à leur sainte vengeance ?
Que je dusse mourir, j'en avais conscience.
Si je meurs avant le temps qui m'est imparti,
Pour moi, c'est tout profit ! Quand on vit pour souffrir,**



Le trépas m'apparaît comme une délivrance.

Par contre, elle eût été une affreuse torture

Si j'avais dû laisser un corps sans sépulture,

Oui, le corps de celui que ma mère mit au monde.

Ah ! tu dois penser que ma folie est profonde.

Mais sur la folie, tu n'as rien à m'envier.

Le Coryphée

Je reconnais en toi le caractère entier

De ton père et sa force intraitable ! Ah ! jamais

Vous ne voulez céder à la fatalité.

Créon

Sache cependant que de telles volontés

Sont celles qui rompent malgré leur âpreté,

Comme le fer massif qu'on jette dans le feu

Et qui, en durcissant, finit par éclater.

Un simple bout de frein peut de même calmer

Le cheval emporté. Non, l'orgueil est folie

Pour qui dépend d'autrui. Cette fille savait,

Ô suprême insolence, qu'elle enfreignait la loi.

Son forfait accompli, voyez son impudence :

Elle se glorifie et ricane à la fois.

À l'entendre parler, de nous deux l'homme

Ce serait elle si, en toute impunité,

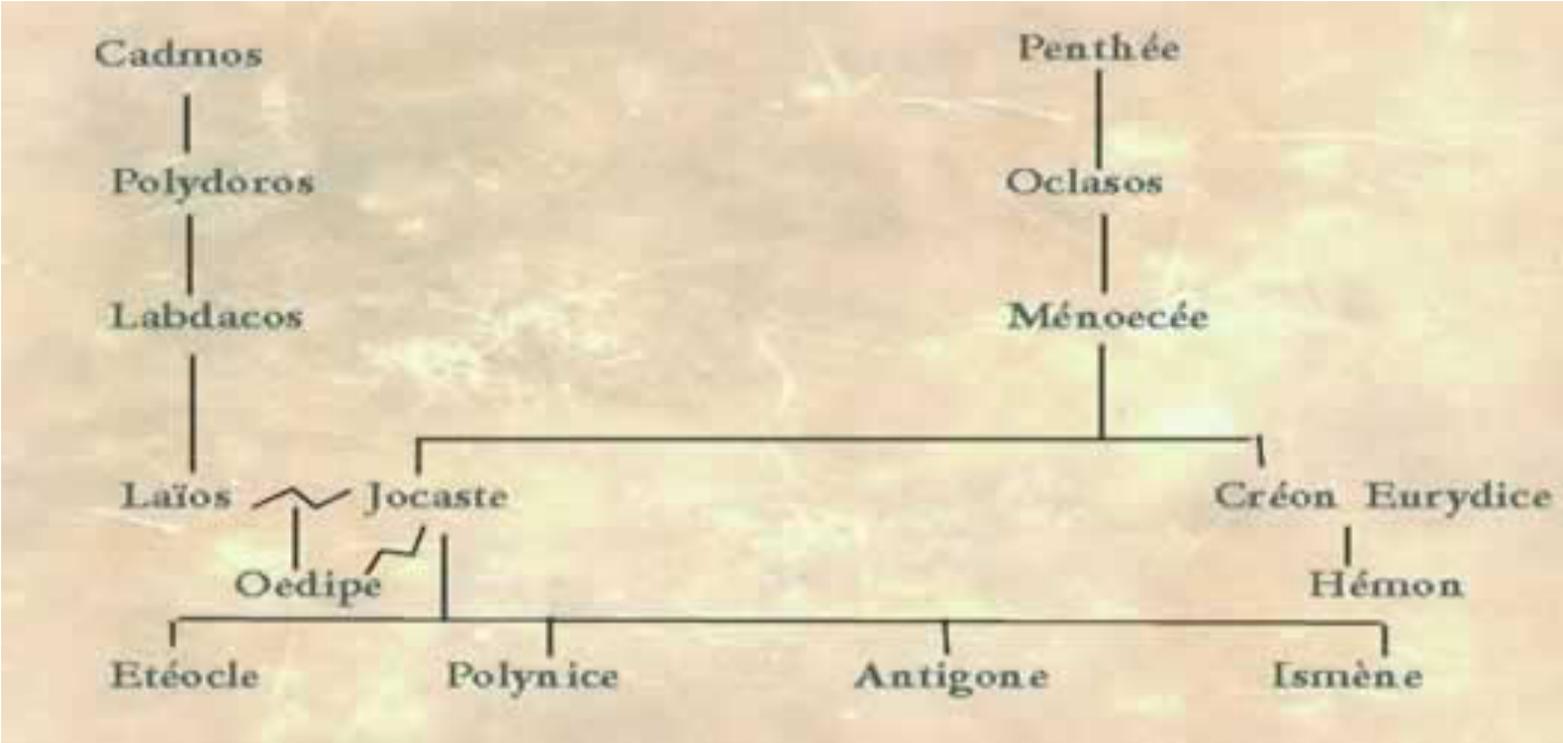
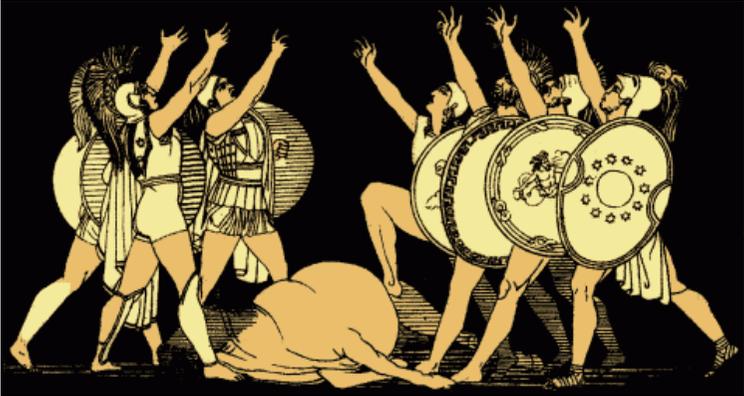
Je la laissais croire en son triomphe absolu.

Non ! Bien qu'elle fût ma nièce, plus proche encore

Que tous ceux de mon sang, ni elle, ni sa sœur

N'éviteront la mort.

Les Labdacides



Un conflit tragique

Est tragique le conflit de « ceux qui s'aiment » (Aristote – *Poétique*, 14).

Ici, le conflit qui déchire la communauté familiale oppose en même temps la famille et l'Etat, la loi divine et la loi de la cité.

Droit d'Antigone : la moralité familiale dans sa sainteté = la piété ultime à l'égard des morts. Cette loi divine est celle des dieux d'en bas : son éternité est une éternité de mort.

Droit de Créon : s'oppose à celui d'Antigone comme celui de la moralité réelle et de la vie au sein de la cité.

La morale d'Antigone est donc immorale en ce qu'elle efface la différence morale et civique qui oppose Étéocle et Polynice. La mort anéantit tout, même la morale qui suppose qu'il existe une différence entre le bien et le mal. La piété d'Antigone prétend maintenir la moralité mais la rend impossible en abolissant les oppositions morales fondamentales dans l'unité indifférenciée du sacré.

Le droit n'est pas donc pas seulement du côté d'Antigone et c'est un droit que lui oppose Créon.

Le caractère tragique (sans issue) vient du fait que le droit se manifeste des deux côtés.

« Le droit d'Antigone s'exprime comme la sainteté de la conscience morale universelle, mais cette sainteté n'est que celle de la religion familiale, cette universalité n'a pour tout contenu que le droit tribal sous sa forme la plus sauvage et la plus primitive. Dans sa rigidité archaïque le droit familial ne parvient pas à céder la place à un principe social plus large, celui de la cité. Ainsi le droit de Créon apparaît-il fondé ; mais d'un autre côté, le pouvoir de Créon se révèle sacrilège, parce qu'il ne sait pas reconnaître ses limites dans les droits de l'individu, et dans les exigences légitimes de la conscience morale. Dans le conflit tragique, la moralité se scinde en droits opposés, dont chacun se ferme sur sa légitimité et devient aveugle à la légitimité de l'autre. »

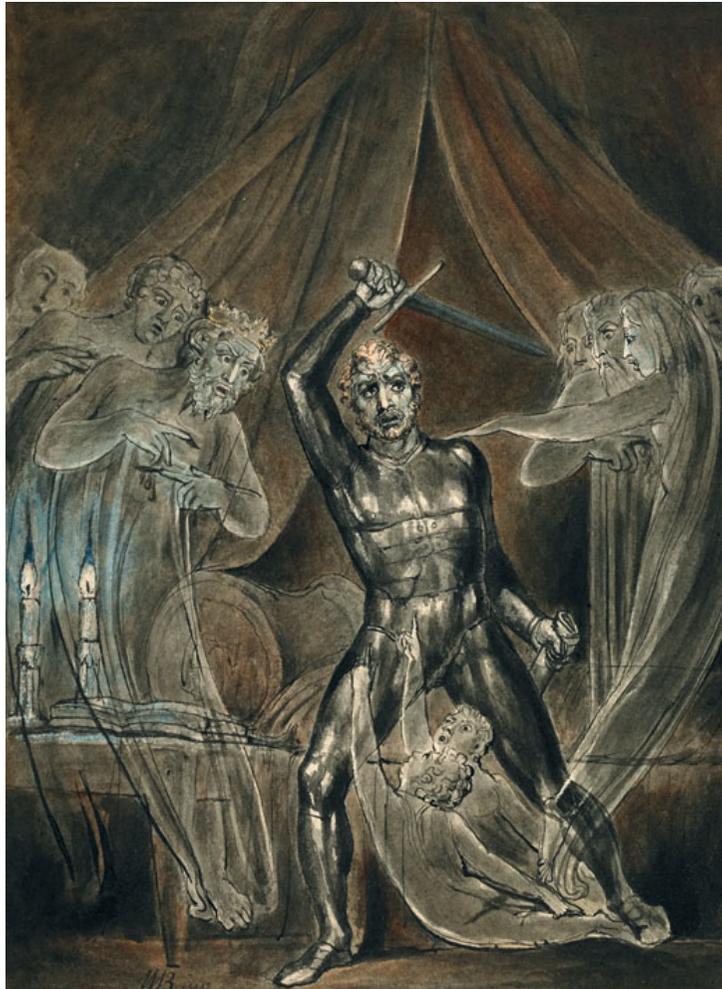
Michel Gourinat – *De la Philosophie*, 1

Criton, 51c sqq. - Prosopopée des lois



« Conviens donc, Socrate, continueraient-elles peut-être, que si nous disons la vérité, ce que tu entreprends contre nous est injuste, que nous t'avons fait naître, nous t'avons nourri et élevé ; nous t'avons fait, comme aux autres citoyens tout le bien dont nous avons été capables ; et cependant, après tout cela, nous ne laissons pas de publier que tout Athénien, après nous avoir bien examinées et reconnu comment on est dans cette cité, peut, s'il n'est pas content, se retirer où il lui plaît, avec tout son bien : et si quelqu'un ne pouvant s'accoutumer à nos manières ; veut aller habiter ailleurs, ou dans une de nos colonies, ou même dans un pays étranger, il n'y pas une de nous qui s'y oppose ; il peut aller s'établir où bon lui semble, et emporter avec lui sa fortune. Mais si quelqu'un demeure, après avoir vu comment nous administrions la justice ; et comment nous gouvernons en général, dès là nous disons qu'il s'est de fait engagé à nous obéir ; et s'il y manque, nous soutenons qu'il est injuste de trois manières : il nous désobéit, à nous qui lui avons donné la vie ; il nous désobéit, à nous qui sommes en quelque sorte ses nourrices ; enfin, il trahit la foi donnée, et se soustrait violemment à notre autorité, au lieu de la désarmer par la persuasion ; et quand nous nous bornons à proposer, au lieu de commander tyranniquement, quand nous allons jusqu'à laisser le choix ou d'obéir ou de nous convaincre d'injustice, lui, il ne fait ni l'un ni l'autre. »

Subir l'injustice ou la commettre ?



William Blake - *Richard III and the ghosts* (1806)

Socrate : Et moi, je pense, Polos, que l'homme qui commet une injustice et qui porte l'injustice dans son cœur est malheureux en tous les cas, et qu'il est plus malheureux encore s'il n'est point puni et châtié de son injustice, mais qu'il l'est moins, s'il la paye et s'il est puni par les dieux et par les hommes.

(...)

L'injustice, l'intempérance et en général la méchanceté sont les plus grands maux du monde.

(...)

La punition assagit et rend plus juste et la justice est comme la médecine de la méchanceté ; (...) L'homme qui mène la vie la plus malheureuse est donc celui qui garde son injustice au lieu de s'en débarrasser.

(...)

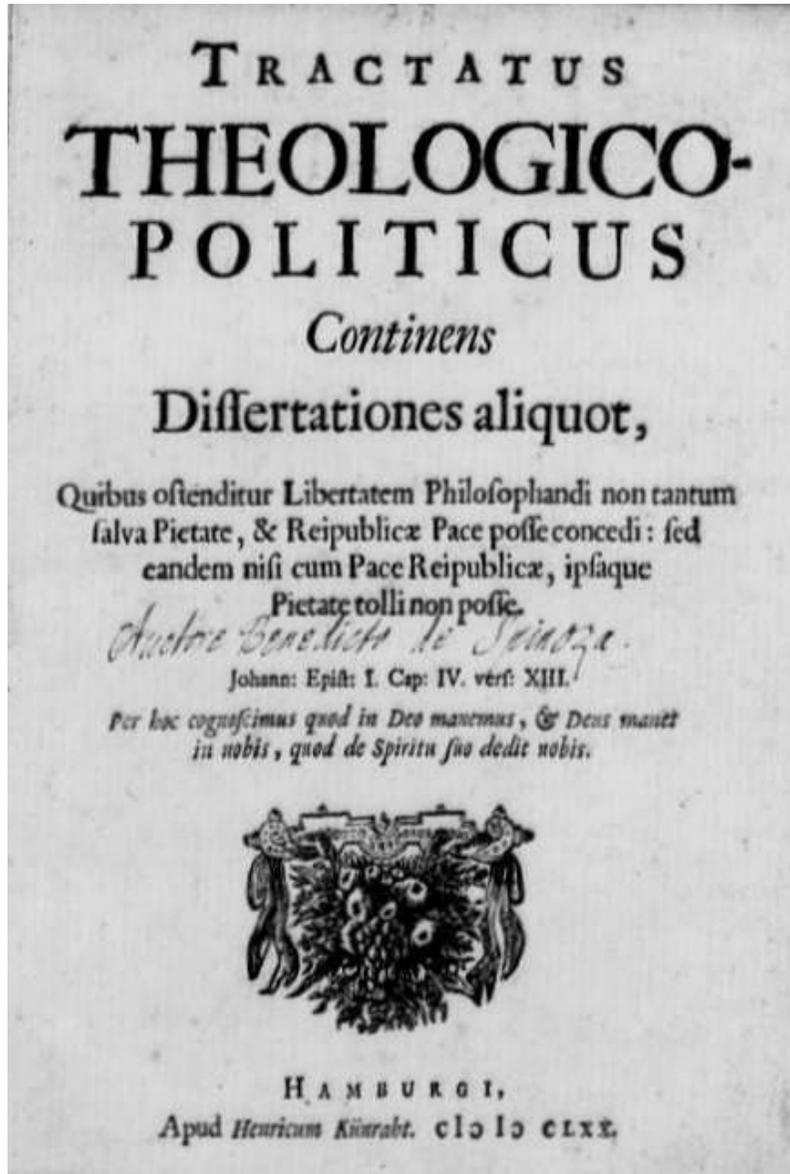
Par conséquent, pour la grandeur du mal, commettre l'injustice n'est qu'au second rang; mais l'injustice impunie est le plus grand et le premier de tous les maux. (...)

Celui qui commet une injustice est toujours plus malheureux que celui qui la subit et celui qui ne paye pas sa faute plus que celui qui l'expie.

Platon – *Gorgias* – 469 sqq.



Spinoza – *Traité théologico-politique*



« La fin de l'Etat n'est pas de faire passer les hommes de la condition d'êtres raisonnables à celle de bêtes brutes ou d'automates, mais au contraire il est institué pour que leur âme et leur corps s'acquittent en sûreté de toutes leurs fonctions, pour qu'eux-mêmes usent d'une raison libre, pour qu'ils ne luttent point de haine, de colère ou de ruse, pour qu'ils se supportent sans malveillance les uns les autres. La fin de l'Etat est donc en réalité la liberté. [Et], pour former l'Etat, une seule chose est nécessaire : que tout le pouvoir de décréter appartienne soit à tous collectivement, soit à quelques-uns, soit à un seul. Puisque, en effet, le libre jugement des hommes est extrêmement divers, que chacun pense être seul à tout savoir et qu'il est impossible que tous opinent pareillement et parlent d'une seule bouche, ils ne pourraient vivre en paix si l'individu n'avait renoncé à son droit d'agir suivant le seul décret de sa pensée. C'est donc seulement au droit d'agir par son propre décret qu'il a renoncé, non au droit de raisonner et de juger ; par suite nul à la vérité ne peut, sans danger pour le droit du souverain, agir contre son décret, mais il peut avec une entière liberté opiner et juger et en conséquence aussi parler, pourvu qu'il n'aille pas au-delà de la simple parole ou de l'enseignement, et qu'il défende son opinion par la raison seule, non par la ruse, la colère ou la haine. »

1. L'épreuve de l'invisible

Le mythe de Gygès

La position philosophique

Sophistes contre philosophes

La position sophistique

Des fondements discutables

Fondements politiques

Fondements anthropologiques

2. La fragilité des lois

Texte de Thomas d'Aquin – *Somme théologique*

La lettre et l'esprit

Texte de Foucault – *Surveiller et punir*

Texte de Pascal - *Pensées*

Justice et force

3. Résister ou obéir ?

Antigone

Un conflit tragique

Socrate et la prosopopée des lois

Subir l'injustice ou la commettre ?

Spinoza, défendre son opinion par la seule raison

PLAN

